



Conférence des Présidents des Organes de répartition des bénéfiques de la Loterie Romande

**Rapport à l'intention de la CIP concernant les activités 2023
de la Conférence des Présidents des Organes de Répartition (CPOR) :**

Bases légales

Selon l'article 127 « Octroi de contributions » de la Loi sur les jeux d'argent (LJA), notamment et en référence à l'article 14, lettre d) de la CORJA : « elles (CPOR et CPORS) adressent chaque année à la commission de contrôle interparlementaire un rapport détaillé sur leur activité » et de l'article 27, alinéa 3 : « Les tâches de la commission de contrôle interparlementaire portent sur le contrôle d'un point de vue stratégique et général ».

Composition de la CPOR

Madame Marina Vachnadze - présidente de la Commission vaudoise de répartition de la Loterie Romande-Fondation d'aide sociale et culturelle

Monsieur Maurice Ropraz - président de la Commission cantonale fribourgeoise de la Loterie Romande

Madame Beatrice Meichtry - présidente de la Délégation valaisanne à la Loterie Romande

Madame Anne Marie Jacot Oesch - présidente de la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfiques de la Loterie Romande (*présidente CPOR ad interim du 21 septembre au 31 décembre 2023*)

Monsieur Bernard Babel jusqu'au 30 septembre 2023 (*président CPOR en 2023 jusqu'au 30 septembre 2023*), puis Madame Elizabeth Böhler-Goodship, présidente de l'Organe genevois de répartition des bénéfiques de la Loterie Romande

Monsieur Jean-Claude Lachat - président de la Délégation jurassienne à la Loterie Romande

Secrétaire de la Conférence : Madame Katia Fiaux

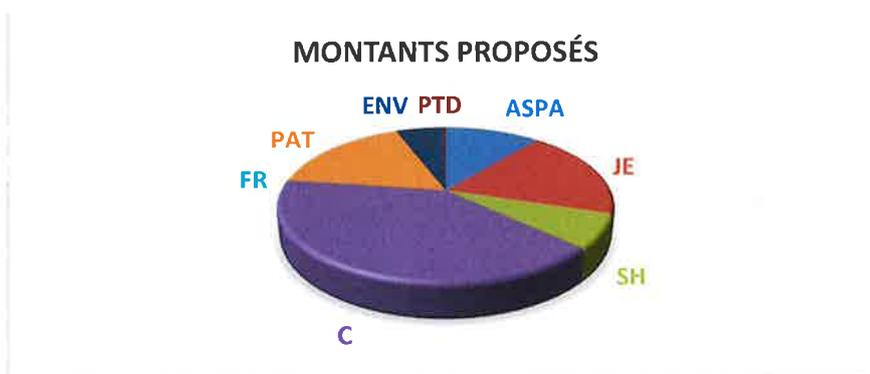
Activités

En 2023, la CPOR a siégé 11 fois, elle a examiné 161 dossiers, dont 135 ont reçu un soutien, 25 ont été refusés et 1 a été transmis pour traitement cantonal.

Par ailleurs 51 dossiers ont fait l'objet d'un refus direct par courrier postal et 318 par courriel, car ils n'entraient pas dans les critères de base (projet privé, à l'étranger, sport ou autre).

Montants proposés

Les contributions financières (octroi) 2023 de la CPOR atteignent un montant total de **CHF 10'182'360.-** réparti selon les domaines suivants :



Action sociale et personnes âgées (ASP)	1'046'200	10.27%
Jeunesse et éducation (JE)	2'310'000	22.69%
Santé et handicap (SH)	825'000	8.10%
Culture (C)	4'858'000	47.71%
Formation et recherche (FR)	35'000	0.34%
Conservation du patrimoine (PAT)	360'000	3.54%
Environnement (ENV)	48'160	0.47%
Promotion, tourisme et développement (PTD)	700'000	6.88%
Total	10'182'360	100.0%

Règle des 10 %

Le montant à disposition de la CPOR représente le 10% du montant total revenant aux Organes cantonaux de répartition par la Loterie Romande en référence à la CORJA, article 15, alinéa 6 : « Pour la CPOR, le total des attributions romandes et nationales ne peut, par exercice comptable, excéder 10 % du montant total mis à disposition des organes de répartition (culture et autres domaines) par la Loterie Romande. En fonction du volume et de la pertinence des demandes, ce taux peut être exceptionnellement porté à 12%, sous réserve de l'accord des six organes de répartition. »

Tableau des attributions romandes, soit le 10% du montant distribué aux Organes de répartition, comme prévu dans la CORJA :

Années	10 % du bénéfice à disposition	Décisions d'octroi
2019/2020	CHF 17'753'751.-	CHF 10'710'310.-
2020/2021	CHF 18'419'200.-	CHF 10'688'000.-
2021/2022	CHF 17'481'787.-	CHF 9'599'800.-
2022/2023	CHF 16'560'861.-	CHF 10'640'360.-
2023/2024	CHF 16'566'033	CHF 9'083'000.-

les montants non distribués restent à disposition des Organes de répartition cantonaux.

Nombre de dossiers

Le nombre de dossiers avec décision d'octroi de la CPOR, a évolué comme suit :

2019 : 121 dossiers
 2020 : 100 dossiers
 2021 : 126 dossiers
 2022 : 124 dossiers
 2023 : 135 dossiers

Nombre de dossiers



- Action sociale et personnes âgées (ASPA)
- Jeunesse et éducation (JE)
- Santé et handicap (SH)
- Culture (C)
- Formation et recherche (FR)
- Conservation du patrimoine (PAT)
- Environnement (ENV)
- Promotion, tourisme et développement (PTD)

Domaine	Nombre de dossiers
Action sociale et personnes âgées (ASPA)	21
Jeunesse et éducation (JE)	27
Santé et handicap (SH)	18
Culture (C)	54
Formation et recherche (FR)	2
Conservation du patrimoine (PAT)	6
Environnement (ENV)	3
Promotion, tourisme et développement (PTD)	2
Total	135

Divers

Les contributions financières sont attribuées par exercice comptable qui court de juillet à fin juin.

La brochure récapitulant tous les soutiens 2023 de la Loterie Romande vous donne tous renseignements utiles (voir annexe).

Conférence des Présidents des Organes de répartition :

Anne Marie Jacot Oesch
Présidente

Katia Fiaux
Secrétaire

Lausanne, le 20 juin 2024